



## **Appel à communications**

Dans le cadre du 89<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS, les professeures Yasmine Mohamed et Sandra Labbé de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), organisent un colloque international sur le thème :

### **La rémunération globale et son optimisation fiscale**

13 mai 2022

Université Laval, Québec, Canada

#### **1. Problématique**

Ce colloque abordera principalement les récents développements en matière de la rémunération globale et les enjeux liés à son optimisation fiscale. Depuis l'an 2000, la gestion de la rémunération s'aligne sur les besoins de marché afin de réduire les coûts de production, d'améliorer l'efficacité globale de l'organisation et garantir sa pérennité (St-Onge 2020 ; Hallée et al., 2021). Au-delà des aspects économiques et financiers de l'entreprise, l'aspect éthique de la rémunération s'impose dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et de forte concurrence. Pour répondre aux besoins de main-d'œuvre de l'entreprise et pour garantir une meilleure attraction et rétention des employés, les responsables des RH misent de plus en plus sur les différentes composantes de la rémunération globale et leur marque employeur (Ste-Onge, 2020). Cependant, trouver un certain équilibre entre

les différentes composantes de la rémunération globale est un défi en soi. La capacité financière des PME et des entreprises familiales ne leur permet pas d'être à la tête du marché en termes de rémunération et de se distinguer par rapport à leurs homologues. En effet, la question de l'optimisation fiscale se pose de plus en plus dans les milieux non syndiqués lors de l'élaboration des politiques de rémunération et même au cours des négociations collectives dans les milieux syndiqués.

Dans ce contexte, le colloque s'interrogera sur les liens entre la rémunération globale, la pénurie de main-d'œuvre et l'optimisation fiscale. Pourquoi les entreprises devraient-elles être soucieuses de leur gestion de la rémunération globale ? Comment la gestion de la rémunération globale peut-elle aider les entreprises à surmonter cette pénurie de main-d'œuvre? En quoi et comment l'optimisation fiscale favorise-t-elle une performance financière de l'entreprise et permet-elle aux entreprises dans un contexte concurrentiel d'offrir de meilleures rémunérations et être à la tête du marché du travail ?

## **2. Pertinence sociale et scientifique du sujet**

Sur le plan académique, la rémunération globale est un sujet qui concerne plusieurs champs disciplinaires, en particulier, les relations industrielles, l'économie, la fiscalité et le droit. La rémunération joue un rôle déterminant dans la réussite de l'entreprise (St-Onge et al. 2017 ; St-Onge, 2020). Dans un contexte caractérisé par une pénurie de main-d'œuvre et une forte concurrence, les employeurs sont de plus en plus soucieux de leurs programmes de récompense et de leurs avantages pécuniaires et non pécuniaires qu'ils offrent (Kaplan, 2007 ; Giancola, 2008 ; St-Onge et al. 2017 ; St-Onge, 2020). Cependant, la mise en place d'une politique de rémunération requiert une analyse minutieuse afin de minimiser les coûts fiscaux. En effet, il existe plusieurs programmes qui offrent des avantages fiscaux ; ce qui pourrait favoriser l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre dans les PME ayant des capacités financières limitées. Dans le monde académique, à notre connaissance aucun chercheur ne s'est attardé théoriquement et empiriquement sur l'optimisation fiscale de la rémunération globale. Sur le plan social, la fiscalité est de plus en plus évoquée lorsqu'on parle du comportement des travailleurs (Cousineau, 2021). Toute décision d'un travailleur est influencée par les lois fiscales. Avec le niveau de vie et l'inflation qui suit une tendance à la hausse, les travailleurs doivent prendre des décisions quant à

leur emploi qu'ils occupent. Par ailleurs, la flexibilité du marché du travail et l'ouverture commerciale ont créé un dynamisme qui favorise la mobilité locale, régionale, nationale, voire même internationale, de la main-d'œuvre. Face à tous ces éléments avancés, les employeurs devront repenser leurs stratégies de rémunération globale, afin de minimiser les coûts liés aux impôts payables par leurs employés et surmonter les problèmes causés par la forte concurrence liée au syndrome de la pénurie de main-d'œuvre.

### **3. Objectifs du colloque**

Les objectifs de ce colloque sont:

1. Mieux comprendre les dimensions stratégiques reliées à la rémunération dans un contexte, non seulement concurrentiel, mais aussi marqué par une pénurie de main-d'œuvre.
2. Comprendre et analyser les impacts fiscaux et monétaires des choix de rémunération offerts à l'employé.
3. Mieux aider les entreprises à optimiser leurs ressources afin de répondre aux réalités contemporaines en matière de rémunération.

Des contributions tant théoriques qu'empiriques de chercheurs issus de différents champs disciplinaires (relations industrielles, fiscalité, comptabilité, économie) sont sollicitées. Les communications pourraient s'inscrire dans l'un des axes suivants, dont la liste n'est pas exhaustive :

- Rémunération, pénurie de main-d'œuvre et optimisation fiscale
- Rémunération, optimisation fiscale et petites et moyennes entreprises
- Rémunération, optimisation fiscale et entreprises familiales et régionales
- Rémunération, éthique et qualité de l'information fiscale

### **4. Présentation des propositions**

Les communications au colloque pourront porter sur des réflexions théoriques, des travaux pratiques ou des études empiriques. Dans un premier temps, nous vous invitons à soumettre votre proposition de communication dans un document d'une page au format Word, au plus tard le **7 mars 2022**.

Votre proposition devra contenir les informations suivantes :

- Un titre (maximum 180 caractères, espaces compris).
- Un résumé (maximum 1500 caractères, espaces compris).
- Les résumés de communication sont publiés sur le site Internet de l'ACFAS et y sont diffusés pendant au moins cinq ans. Ils seront conservés par la suite dans les archives de l'ACFA aux fins de consultation. Nous vous recommandons donc d'apporter un soin particulier à votre texte.
- Nom de l'auteur(e), statut professionnel et coordonnées, principal établissement ou organisme d'attache.
- Liste des auteur(e)s et co-auteur(e)s de la communication. Ces informations seront transférées sur le site officiel du congrès de l'ACFAS.

Les propositions incomplètes ou ne répondant pas à ces précisions seront automatiquement rejetées. Tous les résumés de communication seront évalués par un comité scientifique composé de professeurs, chercheurs et professionnels issus d'universités et institutions des quatre coins du monde.

Les auteurs dont le comité scientifique retiendra les soumissions seront invités à soumettre un texte complet de 5 000 à 7 000 mots, en vue de la rédaction d'un ouvrage collectif. Ces textes seront révisés par le même comité.

Veillez transmettre vos propositions à l'adresse [yasmine.mohamed@uqat.ca](mailto:yasmine.mohamed@uqat.ca)

## **5. Règlement de l'ACFAS**

- Les résumés doivent être présentés en français, la langue officielle du congrès de l'ACFAS.
- Une personne ne peut présenter qu'un résumé à titre d'auteur(e) principal(e).
- Suite à l'acceptation de la proposition de communication, au moins le premier auteur de la communication doit avoir payé les frais d'inscription à l'ACFAS.
- Si une proposition est refusée, la décision est sans appel.
- Par respect envers les autres congressistes, les auteurs s'engagent à venir si la communication est acceptée et à prévenir les responsables du colloque de tout désistement, le plus rapidement possible.

## **6. Dates importantes à retenir**

- **7 mars 2022**: Date limite de soumission des propositions et envoi au comité scientifique à l'adresse [yasmine.mohamed@uqat.ca](mailto:yasmine.mohamed@uqat.ca);
- **14 mars 2022** : Communication de la décision d'acceptation ou du refus de la proposition à l'auteur(e) principal (e);
- **20 mars 2022** : Présentation de la programmation du colloque;
- **31 mars 2022** : Date limite pour s'inscrire au congrès au tarif préférentiel <http://www.acfas.ca/evenements/congres/inscription>
- **13 mai 2022** : Tenue du colloque dans le cadre du congrès de l'ACFAS
- **30 juin 2022** : Date limite de soumission d'un texte de 5 000 à 7 000 mots pour l'ouvrage collectif.

## **7. Responsables du colloque**

### **Yasmine Mohamed**

Professeure en Relations Industrielles et directrice de la maîtrise en gestion de projet

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, 445 boulevard de l'Université, Rouyn-Noranda (Québec), J9X 5E4

Téléphone : (819) 762-0971 poste 2300

Courriel : [mohamedy@uqat.ca](mailto:mohamedy@uqat.ca)

### **Sandra Labbé**

Professeure en fiscalité et codirectrice intérimaire du DESS en sciences comptables

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, 445 boulevard de l'Université, Rouyn-Noranda (Québec), J9X 5E4

Téléphone : (819) 762-0971 poste 2734

Courriel : [labbesan@uqat.ca](mailto:labbesan@uqat.ca)